

PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX 2022

Uniquement les travaux d'enfouissement
de moyenne et basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques



COUPON REPONSE

**AVANT LE
29 JANVIER 2021**

À renvoyer au SDESM à technique@sdesm.fr et/ ou par courrier au
1 rue Claude Bernard 77000 LA ROCHETTE

Dans le cas d'une demande d'enfouissement antérieure à ce coupon ayant déjà fait l'objet d'une estimation,
je vous remercie de bien vouloir nous la confirmer.

Date de la demande :/...../20.....

Commune de :

Nom de la personne à contacter :

Coordonnées téléphoniques :

Courriel :

RUE CONCERNÉE PAR LE PROJET :

.....
.....
.....

Pas de projet d'enfouissement prévu pour l'année 2022

Informations à compléter au verso

IMPORTANT

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE VOTRE DEMANDE :

- Travaux de mise en sécurité (exemple : aménagement de trottoir...)
- Travaux de voirie (prévus par le Conseil Départemental ou la commune)
- Aspect esthétique
- Lutte contre la cabanisation
- Autre
- Le projet d'enfouissement se situe dans une Zone d'Activité Economique (ZAE) relevant de la compétence de votre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) :
 - Oui – Si oui, préciser le nom de votre EPCI.....
 - Non

Nota : Conformément à la délibération n° 07-2014 du comité syndical du SDESM du 16/09/2014, je vous rappelle que le SDESM effectuera un seul avant-projet sommaire **courant 2021 pour des travaux 2022**. Toute demande d'estimation complémentaire arrivant après le **29 janvier 2021 sera traitée au cours de l'année 2021** mais pour une réalisation de travaux **en 2023**.

Les données ne sont destinées qu'au service enfouissement de réseaux du SDESM et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée d'un an. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.